

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 OCTOBRE 2016

Présents : 10 Excusés 4 avec pouvoir donné

Ordre du jour :

1. Réorganisation des services à l'école et emploi d'une surveillante de cantine supplémentaire. D'autres évolutions peuvent s'imposer dans le courant de l'année et cet emploi permettra une organisation plus stable.
2. Avenant pour le local associatif.
Pour le lot 6 électricité la balance des plus-values et des moins-values dégage un excédent de

Initial HT	Moins-values	Plus-values	Définitif HT
9 590.30	1 219.90	123.20	8 493.60
	1096.7		

Pour le lot 4 : plâtrerie peinture :

Initial HT	Plus-values	Définitif HT
10 821.29	1 200.00	12 021.29

Pour le lot 5 : cloisons isothermes

Le groupe froid, non compris dans le marché de travaux, est retenu pour 2 600 €HT.

Si on intègre l'équipement du groupe froid au marché initial de 81 143.07 €HT, l'augmentation est de 3.33 %.

Les travaux de peinture sont réalisés par les membres de l'ACCA et les extérieurs par un entrepreneur membre de l'ACCA.

La mise à disposition peut être envisagée pour le début de l'année et une convention spécifique conviendra des conditions d'utilisation partagée.

3. Pour le city stade, les mains-levées de réserves peuvent être accordées. C'est une IOP, installation Ouverte au Public, qui est opérationnelle et aux normes.
4. Le bureau d'étude C2EA a produit les plans de récolement de tout le milieu urbain ainsi qu'un état des regards. Les inventaires des rejets industriels sont en cours et des actions seront à mettre en place. En octobre, après un épisode pluvial, les appareils de mesures seront mis en place dans les regards d'eaux usées et un travail nocturne de relevés se fera. Pour sécuriser les habitants, la gendarmerie sera prévenue des allées et venues des techniciens de C2EA et l'information sera portée au panneau informatif. Toute cette étude est nécessaire au préalable du lancement du PLU.

Pour les lagunes, le curage du troisième bassin vient d'être terminé et les rejets en rivières sont améliorés. Il faudra veiller à la destruction des rats musqués.

Par contre, TERRALYS, qui avait un contrat en 2015 aurait dû, sur l'année 2015, assurer toute la prestation. Il présente une facture où il compte à nouveau le forfait "amené et replis du matériel" alors que la commune est engagée sur un montant global initial. Après discussion, le dépassement n'est pas accepté. Le chaulage, qui est nécessaire pour corriger l'acidité des sols des zones d'épandage est bien à la charge de la commune.

Il faut un virement de crédit par DM de 4000 € pour faire face aux impondérables de fin 2016 avec les écritures : Budget de la commune : chapitre 16 – 4000 budget de l'assainissement : chapitre 011 : + 4000 €

5. Engagement calendaire pour rendre les locaux conformes aux normes des ADAP.

ERP N°	Liste des ERP	Enveloppe prévisionnelle	Début travaux	Fin des travaux
	NON CONFORMES			
1	MAIRIE	5 000.00	2017	2018
2	COMPLEXE SPORTIF "LE NOYER"	30 000.00	2021	2022
3	ECOLE PUBLIQUE	3 000.00	2019	2020
4	SALLE DU CINEMA	11 000.00	2017	2018
5	SALLES ASSOCIATIVES	dérogation		
6	GARDERIE PERISCOLAIRE	3 000.00	2017	2017
7	EGLISE	Dérogation + W 10 000.00	2018	2019
8	musée	dérogation		
9	LA CHAPELLE DE RAMPOT	1 000.00	2017	2017
10	MAM La Farandole	dérogations	(Risque fermeture)	
11	LOCAL DU TENNIS	2 000.00	2020	2021
12	CASERNE DES POMPIERS	PC en cours	2017	2019
13	Kiosque des boules	3 000.00	2021	2021
	Bâtiments conformes			
a	Local associatif	PC aux normes		
b	Laboratoire commercial	PC aux normes		
c	Immeuble passage de la traboule	Entrée traboule aux normes	Voir ensuite en fonction de l'usage	
IOP n°	Installation Ouverte au Public			
1	CIMETIERE	Aux normes	pas de besoins	
2	Jeux de boules vers complexe	Aux normes		
3	Parc aux biches	Accès principal conforme		
4	CITY STADE	Aux normes	Crée en 2016	Voir DOE
5	PLAN D'EAU DU NOYER			
6	STADE DE FOOT DU NOYER	Aux normes		
7	Esplanade et jeux de boules rue Chapelle	Adaptations immédiates		seuils à faire

- Le local qui pose les plus de problème est celui de la MAM qui doit respecter, en plus, d'autres normes pour l'accueil des enfants. Une réflexion doit être menée avec les utilisatrices pour une autre solution.
6. Instauration de nouveaux partenariats pour gérer les équipements sportifs.
- HBf, le club de Foot le plus important avec 300 licenciés, souhaite bénéficier d'un terrain synthétique pour la pratique du foot. Les terrains en ghere sont de moins en moins prisés. C'est le dernier terrain avec ce revêtement dans le secteur et on l'écarte des calendriers des matches alors que la commune chauffe et met à disposition le complexe pour les entrainements en salle en arrière-saison.
- D'après les devis provisoires, ce terrain serait celui qui est le moins onéreux à adapter et sa position, dans le secteur, est stratégique.
- La commune n'est pas hostile au projet d'engazonnement mais ne veut pas en supporter la charge seule. Une réflexion s'engage avec la Communauté de Chamousset en Lyonnais pour instaurer un partenariat qui contribuerait à mutualiser les charges par équité entre communes où les stades et les équipes sont inexistantes ou en proportion pour les autres.
- Dans cette hypothèse, la commune de Haute-Rivoire pourrait envisager une participation.
- Au niveau du sport, la commune s'est déjà engagée pour le TCT, en priorité, pour la réfection des courts qui sont réellement dangereux.

7. La convention pour l'utilisation du broyeur du SIMOLY est acceptée. Son usage est pour le moment réservé aux besoins des communes. La question de l'extension de l'usage aux particuliers est posée.
8. L'adaptation de la caserne existante est à nouveau étudiée et le cabinet CHOULET, missionné, propose une extension en façades avec toit terrasse. Ce projet, qui doit être pris en charge par le SDMIS, puisque la commune n'a pas compétence, obligerait à modifier la place actuelle. Le dossier est immédiatement soumis au président GUILLOTEAU qui s'est engagé verbalement à plusieurs reprises. Il faudra peut-être faire évoluer la convention de 1999 pour que ce projet aboutisse.
9. Le bail avec Monsieur Benjamin MARTIN est conclu, les lieux lui ont été remis propres et adaptés avec les travaux de rafraîchissement. L'ancien magasin a été séparé du laboratoire.

10. Compte-rendu de la délégation du maire :

Quatre déclarations préalables ont été déposées, trois sont en cours d'instruction et une est délivrée avec accord.

Trois permis de construire sont déposés, dont deux qui doivent répondre aux normes ADAP pour accueil du public ou de groupe d'enfants. Le troisième concerne un méthaniseur situé hors du village.

Pour la régularisation de terrain, l'arpentage de la partie du chemin de Marangoutte va permettre de confier l'acte à un notaire.

11. Le courrier de la Ruche de L'Ecologie alerte sur les conséquences de l'utilisation des pesticides sur les peuplements des abeilles.

12. Bilan des commissions :

Suite au travail de la commission agricole, l'ONEMA a procédé à une vérification sur le terrain pour matérialiser les cours d'eau sur une cartographie qui avait besoin d'être mise à jour. Sur 22 sites examinés sur le terrain, 20 ont été validés et deux points posent divergence de vue et seront mis en arbitrage par l'instance supérieure. Le rapport final sera notifié à la commune.

13. La commission voirie souhaite qu'il soit apporté plus de soin aux pratiques agricoles pour préserver les accotements ou le revêtement des chemins, La voirie coûte très cher, on peut contribuer à éviter des dépenses.
14. La commission animation prend note que c'est St Laurent de Chamousset qui organise le comice des quatre cantons. La réunion de lancement est le 17 octobre 2016.
15. Les délégués au SCOT ont été partie prenante à une action portée par la commission "Paysages" pour la valorisation des sites. ENTRE AUTRE, Les entrées de village, les lignes de crêtes sont concernées et les futurs PLU devront prendre en compte les prescriptions les plus judicieuses.
16. L'opération "Nettoyons la nature" a permis de ramasser environ 100 kg de déchets aux alentours du village. Dans la semaine, les écoles ont aussi agi dans ce sens.
17. Pour les travaux d'enfouissement de la rue de Rampôt les conventions du SYDER sont engagées, la commune procède aux arpentages qui permettront d'avoir l'emprise du passage des randonneurs.
18. Les travaux engagés en voirie concernent la rue de Rampôt, le chemin de la Fayardée et la partie du chemin de la Protière.
19. La Fête de la musique sera reconduite le 19 juin et une section "musique" va s'instaurer avec six volontaires. Les groupes déjà participant sont volontaires pour l'année prochaine.

La séance est levée à 23 heures.

Secrétaire de séance : Gérard DENIS